

Nous étudions la redistribution monétaire dans les pays de l'OCDE en décomposant analytiquement quatre leviers : taux d'imposition, progressivité de l'impôt, taux de transferts sociaux, degré de ciblage des transferts. L'analyse porte sur 22 pays de l'OCDE, pour un ensemble de 84 observations, sur la période 1999-2016. Nous nous appuyons sur les micro-données du Luxembourg Income Study sur le revenu des ménages, que nous complétons par l'imputation de données fiscales non observées (cotisations sociales et taxes sur la consommation).

## Axe Politiques socio-fiscales

Équipe de recherche :

Elvire GUILLAUD



Elvire Guillaud est maître de conférences à l'Université Paris 1 (CES) et associée au LIEPP (Sciences Po). Ses recherches portent sur les préférences pour la redistribution et les politiques sociales dans une perspective d'économie politique comparée.

Matthew OLCKERS



Matthew Olckers est chercheur à Monash University (Australie). Ses recherches mobilisent les outils de l'économie des réseaux appliqués aux problématiques de développement.

Michaël ZEMMOUR



Michaël Zemmour est maître de conférences à l'Université Paris 1 (CES) et co-directeur de l'axe « Politiques socio-fiscales » du LIEPP (Sciences Po). Ses recherches portent sur l'économie politique de l'État social, et en particulier sur les modalités de son financement.

## Conseil scientifique de l'étude :

- Laurent Caussat (Inspecteur Général des Affaires Sociales)
- Marie-Cécile Cazenave (INSEE)
- Conchita D'Ambrosio (Université du Luxembourg)
- Bruno Palier (CNRS et Sciences Po, CEE, LIEPP)

L'étude a été conduite dans le cadre d'une convention de recherche entre l'EN3S et Sciences Po.



## Les leviers de la redistribution monétaire

Une approche analytique de la réduction des inégalités monétaires met en évidence quatre leviers distincts pour réduire les inégalités entre le revenu primaire et le revenu disponible. Ces quatre leviers sont résumés par l'équation simplifiée suivante :

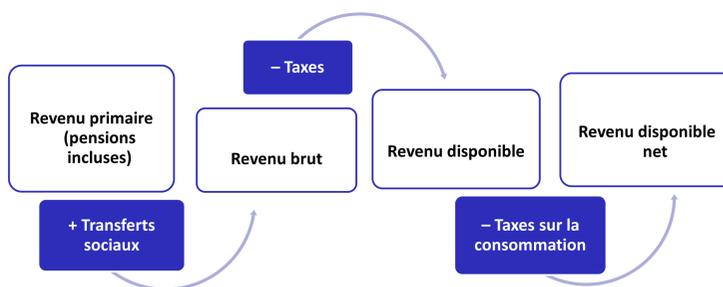
$$\text{Redistribution monétaire} = \text{Taux de prélèvement} * \text{progressivité} + \text{Taux de transfert} * \text{ciblage}$$

Nous mesurons les valeurs de ces différents paramètres, pour rendre compte de l'efficacité des différentes configurations nationales existantes. L'objectif est de ne pas céder à un effet de focal (ne mesurer que la redistribution fiscale, ou que la redistribution sociale) dans la mesure où l'importance relative de ces deux moyens varie d'un pays à l'autre.

L'analyse porte sur 22 pays différents de l'OCDE, pour un ensemble de 84 observations, étalées dans le temps de 1999 à 2016. Les données utilisées sont les micro-données du Luxembourg Income Study (LIS) qui compile et harmonise des enquêtes nationales sur le revenu des ménages. De manière originale, nous y imputons les prélèvements obligatoires non observés (cotisations employeurs, salariés et taxes à la consommation), sur la base de données fiscales OCDE et de données de consommation Eurostat. Ainsi, nous prenons en compte l'ensemble des transferts sociaux, et plus de 80% de l'ensemble des prélèvements obligatoires contre 35% pour les études précédentes sur les données LIS.

Nous proposons une analyse séquentielle de la redistribution (Figure 1) qui va du revenu primaire au revenu brut par l'ajout des transferts ; puis du revenu brut au revenu disponible via la soustraction des impôts et cotisations sociales ; et enfin au revenu disponible net via la soustraction des taxes à la consommation. La redistribution est mesurée par l'écart entre les coefficients de Gini aux différentes étapes du revenu. La population considérée est l'ensemble des ménages, y compris les ménages de retraités. Par soucis de comparabilité, les retraites publiques et privées sont incluses dans la distribution primaire du revenu, et les transferts sont analysés hors pensions. Une analyse séparée de l'effet des retraites publiques sur l'égalité des revenus est également conduite.

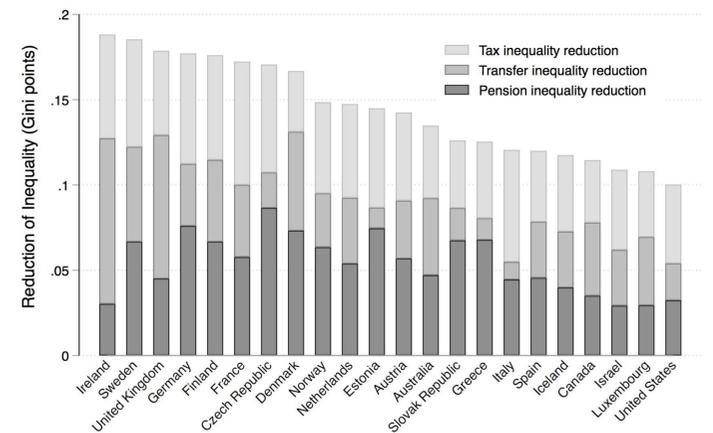
Figure 1 : Organisation séquentielle des différents concepts de revenu



## Principaux résultats

En premier lieu, nos résultats montrent la **prépondérance de la redistribution fiscale (impôts sur le revenu et cotisations sociales) par rapport à la redistribution sociale (transferts hors pensions)**. Un petit nombre de pays (Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Australie, Canada, Luxembourg) privilégie les transferts sociaux, tandis que dans tous les autres pays la redistribution fiscale domine. Pour la France, la Suède, les Pays-Bas et la Finlande, ce diagnostic est conditionnel à la prise en compte des cotisations sociales employeur dans la réduction fiscale des inégalités. L'analyse spécifique des pensions publiques montre que, pour la plupart des pays, l'impact des pensions sur la réduction des inégalités est comparable à celui des prélèvements, mais supérieur à celui des transferts (Figure 2).

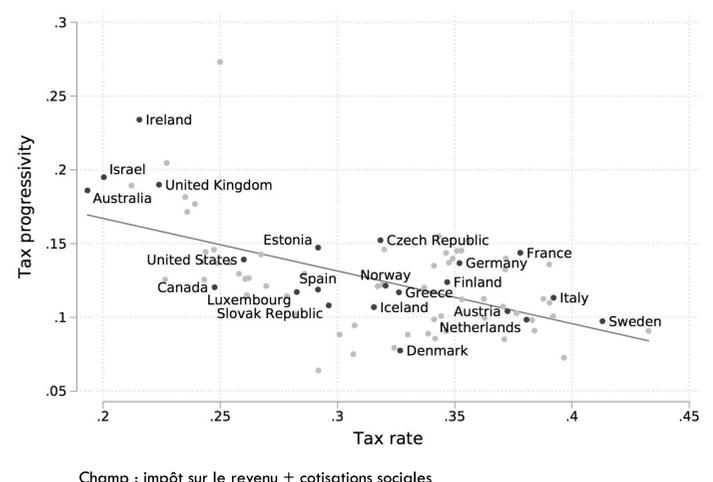
Figure 2 : Contribution respective des pensions, transferts et prélèvements obligatoires à la réduction des inégalités



En second lieu, **pour expliquer les performances variées des économies en matière de réduction des inégalités par les transferts sociaux, le taux moyen des transferts est déterminant, tandis que leur degré de ciblage sur les populations les plus pauvres ne joue que très peu**. L'efficacité de la redistribution fiscale en revanche dépend de la combinaison du taux et de la progressivité des prélèvements : plusieurs pays atteignent des redistributions identiques par des configurations très différentes. Par exemple, la Suède 2005 et l'Irlande 2004 obtiennent des niveaux de redistribution fiscale proches (baisse du Gini de 0.07), mais le taux de prélèvement sur revenu brut dépasse les 40% en Suède où la progressivité fiscale est faible, alors qu'il n'est que de 22% en Irlande, où la progressivité est bien plus marquée. Nos travaux donnent également une mesure, plus sommaire, de l'effet anti-redistributif des taxes à la consommation. Sans être négligeable, l'effet des taxes sur la consommation apparaît comme un effet de troisième ordre, qui érode marginalement la redistribution monétaire.

Enfin, nos résultats font apparaître une **incompatibilité (observée) entre forte progressivité et haut niveau de prélèvement**. Ainsi, une forte progressivité des taxes y compris taxes sur la consommation ne coexiste nulle part avec un haut niveau de prélèvements obligatoires (Figure 3). Ce résultat original, valable sur un large échantillon de pays-années, confirme un autre résultat de la littérature selon lequel les systèmes sociaux généreux (haut niveau de dépenses sociales) se trouvent dans des économies à faible progressivité fiscale (Lindert 2004). Ces résultats peuvent se lire à la lumière du « paradoxe de la redistribution » développé par Korpi et Palme (1998) : la redistribution n'est pas la simple conséquence de paramètres techniques. Le budget des politiques sociales est lui-même fonction de la structure de la fiscalité et des prestations sociales, à travers la médiation politique.

Figure 3 : Incompatibilité entre haut niveau de prélèvement et forte progressivité



Champ : impôt sur le revenu + cotisations sociales